

République française

Département de l'Hérault

**Commune  de Rosis**

**Séance du lundi 1<sup>ER</sup> Février 2010 à 20 h 30**

**Membres présents:** M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mlle Nathalie MENDES - M. Eric NAUTRE.

**Membre (s) absent(s) excusé(s):** – Mme Sandrine LECLERCQ (Pouvoir Mlle Nathalie MENDES)  
Mme Arlette ARAGON (pouvoir M. Germain FARENQ.

**Secrétaire de séance :** - M. Eric NAUTRE.

**ORDRE DU JOUR**

1. *Forêt des écrivains combattants convention entre CG et la commune*
2. *Projet de dépliant communal pour diffusion dans OT*
3. *Elections régionales*
4. *Suivi des affaires judiciaires en cours*
5. *Embauche d'emplois saisonniers.*
6. *Demande de subventions pour compteurs de secteur – eau potable*
7. *ONF- CCMHL - projet « Recouvrance »*
8. *CCMHL- Installation des PAV*
9. *Regroupement scolaire- classe de Mer*
10. *PEFC-LR. Adhésion à la certification forestière*
11. *FOPAC Congrès des anciens combattants*
12. *Révision des loyers communaux*
13. *Etude préalable aux travaux de restauration du Pt vieux d'Andabre*
14. *Achat d'un réfrigérateur TOP*
15. *Tour de Guet – installation ADSL HT DEBIT*

## 1 - FORET DES ECRIVAINS COMBATTANTS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GC.G.34

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 novembre 2007 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat, entre le département de l'Hérault, l'ONF, la commune de Combes et notre commune, pour la mise en oeuvre d'un projet de mise en valeur et de développement **du Massif de la forêt des écrivains combattants**.

Les actions validées par le comité de pilotage se mettent petit à petit en place, et le programme de l'opération de réfection de la route forestière à déjà été réalisé.

Cependant la convention de partenariat n'avait pas encore été signée par le département, et vient d'être approuvée par cette collectivité en novembre dernier. Des modifications mineures de forme ont été introduites, elles concernent principalement la présentation des partenaires, dont le libellé a été modifié et notamment celui de la représentante de la commune de Combes suite au changement de municipalité et la liste des directions et services concernés du département qui a été supprimée afin de ne pas se limiter dans un cadre trop précis, ainsi que la participation du CDT.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce partenariat pour notre commune et pour la protection et la mise en valeur du massif de la forêt des écrivains combattants.

Il propose aux membres du conseil, d'approuver la convention de partenariat de mise en valeur et de développement du **massif de la forêt des écrivains combattants, entre le département de l'Hérault, l'ONF, la commune de Combes et notre commune**, dans sa nouvelle rédaction et annexée aux présentes et de l'autoriser à signer cette convention.

### Vote du Conseil :

*Le Conseil unanime approuve la convention de partenariat proposée et autorise le Maire à la signer.*

## 2 - PROJET DE DEPLIANT TOURISTIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, dans le cadre de la promotion touristique, d'établir un partenariat avec le Point info tourisme Caroux Espinouse et le réseau touristique des Monts de Lacaune du Caroux Espinouse et de la Salvetat, afin de promouvoir le territoire communal.

Il propose donc de participer au financement d'un dépliant touristique destiné à promouvoir le territoire environnemental, sportif, culturel ainsi que les structures de bouche et d'hébergement.

Il demande donc l'autorisation de faire appel à la candidature d'un infographiste professionnel pour établir un devis de la maquette qui sera présentée.

Il précise que la commune participera à l'élaboration de ce dépliant.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires afférentes à ce projet.

### Vote du Conseil :

*Le conseil unanime accepte de collaborer à la réalisation de ce dépliant et attend le projet de maquette afin de solliciter les devis auprès d'infographiste agréé.*

## 3 - ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que les prochaines **élections régionales** se dérouleront **le dimanche 14 MARS 2010 pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 21 Mars 2010 pour le 2<sup>ème</sup> tour**.

Il indique que le bureau de vote de la **1<sup>ère</sup> section d'Andabre**, sera présidé par le Maire et celui de la **2<sup>e</sup> section de Douch** par le 1<sup>er</sup> adjoint. Les membres du conseil seront désignés en qualité d'assesseurs dans les bureaux de vote respectifs, ultérieurement.

Les panneaux d'affichage seront préparés et installés par l'employé communal dès l'ouverture de la Campagne électorale.

### Pour information des membres du Conseil:

*Le Conseil prend acte de l'information.*

#### 4 – SUIVI DES AFFAIRES JUDICIAIRES IMPLIQUANT LA COMMUNE A DES TIERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du suivi des affaires judiciaires en cours qui ne concerne que des litiges de propriété de voies de circulation ou de chemins.

Il indique que dans le cadre de l'affaire qui nous oppose à une famille du hameau de Madale, la cour d'appel de Montpellier que nous avons saisie, a pris un arrêt en date **du 14 déc. 2009**.

Il précise que cet arrêt fait suite à une ordonnance de référé en date du 17 février 2009 qui a débouté la commune de sa demande d'expertise.

Il précise que la cour d'appel de Montpellier a reçu l'appel formulée par la commune et a désigné un expert, avec mission, d'entendre les parties concernées, pour permettre à la juridiction de statuer sur le fond.

Il indique que concernant l'affaire du chemin du Calvaire à Andabre, nous n'avons à ce jour, aucune nouvelle sur le délibéré du tribunal.

Il indique également que la commune, dans le cadre du service d'accueil des élèves du regroupement scolaire, a été mise en demeure de respecter les directives du gouvernement en cas de grève des enseignants.

#### **Pour information et membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information.*

#### 5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR COMPTEURS DE SECTEUR – EAU POTABLE –

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune, préalablement à la régularisation administrative de ses ressources, a décidé d'engager un schéma directeur d'alimentation en eau potable communal.

Les demandes de subventions ont été envoyées aux partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général de l'Hérault) pour un début d'étude deuxième trimestre 2010.

Dans le cadre de cette étude, des équipements de sectorisation, de suivi et de comptage devront être installés (vannes, compteurs, ...) afin d'améliorer la connaissance des débits prélevés, distribués et de définir le plus précisément possible le rendement des réseaux actuels et les secteurs les plus fuyards.

Pour l'ensemble des hameaux concernés (Douch, le Cabaret, Perpignan de la Grave, La Fage, Madale, Sénas, le Tourrel, le Cros, La Palisse, ...), l'estimatif financier est de 40 000 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter des aides financières auprès de nos partenaires financiers institutionnels (Agence de l'Eau, Conseil Général de l'Hérault) pour cette opération.

#### **Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à solliciter les subventions nécessaires au financement de ce dossier.*

#### 6 - ONF – CCMHL - PROJET RETROUVANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors d'une réunion sur le tourisme à la communauté de communes, l'ONF a fait appel à candidature de communes de la communauté qui souhaiteraient adhérer au projet « **Retrouvance** ».

Il y a plus de dix ans, l'ONF crée le concept « Retrouvance », une formule de randonnée itinérante tout compris : accompagnement, hébergement, restauration et portage des bagages, une formule unique qui allie le plaisir de la randonnée au respect de l'environnement.

L'intérêt de ce projet c'est que les hébergements doivent correspondre à un cahier des charges qui nécessitera des réparations pour obtenir l'agrément, et si c'est nécessaire l'ONF s'engage à obtenir les financements nécessaires à la mise aux normes de ces hébergements.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir donner un avis sur ce dossier qui pourrait être porté par la communauté de communes.

Il indique que contact a été pris avec le Directeur de l'ONF ? Qui effectuera une visite sur le terrain, afin de déterminer si ce projet correspond à leur attente.

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable au projet proposé et précise qu'il examinera le moment venu les conditions de réalisation de ce type de projet et les lieux d'hébergement susceptibles d'accueillir ces randonneurs.*

**7 -**

**EMBAUCHE D'EMPLOIS SAISONNIERS**

**Délib**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, compte tenu des obligations nouvelles créées par l'arrosage des fleurs et autres travaux d'intérêt général, de recruter durant la période **du 1<sup>er</sup> au 31 Juillet 2010**, un jeune étudiant sur la base d'un **20 h 00** hebdomadaire, et un autre du **1<sup>er</sup> au 31 août 2010** dans les mêmes conditions, afin de libérer l'employé communal, qui a un emploi du temps particulièrement chargé durant cette période estivale.

Il demande donc aux membres du conseil l'autorisation d'embaucher ces étudiants et d'inscrire la dépense nécessaire à ces recrutements saisonniers sur le Budget primitif 2010.

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à inscrire la dépense au budget 2010.*

**8 -**

**CCMHL - TRI SELECTIF**

**POINT APPORT VOLONTAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les équipements pour recueillir le tri sélectif ont été mis en place à Andabre, à Douch, aux Avels, au Col de Madale, à Cours et à Compeyre. Celui de la pierre plantée sera mis en place très prochainement.

Il indique que les plateformes en béton destinées aux **PAV** (Point Apport Volontaire) de Madale et de la pierre plantées seront construites sans tarder.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur l'installation de ces équipements.

**Pour information et avis des membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information.*

**9 -**

**REGROUPEMENT SCOLAIRE - ORGANISATION D'UNE CLASSE DE MER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande d'aide formulée par la Directrice de l'école primaire de Plaisance, qui envisage d'organiser dans le cadre de l'activité piscine, une classe de mer à Palavas les flots du 31 mai au 4 juin 2010.

Il indique que la directrice demande que lui soit accordé un aide financière **de 70€ par élève** en complément de la participation familiale.

Il propose donc aux membres du Conseil de s'associer aux deux autres communes du regroupement, d'octroyer une aide financière en fonction du nombre d'élève de la commune qui participeront à cette classe de mer.

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire et souhaite que la commune s'engage sur les élèves de notre commune qui y participeront.*

**10 - PEFC -**

**ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, comme ils l'ont souhaité le 24.09.2009, la commune vient de recevoir confirmation d'adhésion à la certification forestière, et à la politique de qualité de la gestion forestière durable définie par PEFC-LR.

Il indique donc que désormais la gestion forestière durable en Languedoc-Roussillon est destinée à garantir que le bois récolté dans ses forêts est issu de forêts gérées durablement, c'est à dire en prenant en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la forêt.

Il précise que La politique de qualité de la gestion forestière durable est un outil d'amélioration continue à travers lequel l'entité régionale PEFC-Languedoc-Roussillon et ses partenaires se fixent des objectifs pour améliorer la gestion des forêts de sa région.

**Pour information et avis des membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information.*

## **11 – ORGANISATION DU CONGRES DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA FOPAC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la requête formulée par le Président de l'Association des anciens combattants de la FOPAC du canton de St Gervais, Monsieur Noël Puerto, qui souhaite organiser à Andabre le 8 avril 2010 le congrès annuel de la fédération Départementale des ouvriers et paysans, anciens combattants.

Il indique que l'on attend aux alentours de 90 personnes et précise que le congrès se déroulera dans la salle polyvalente et sera suivi d'un dépôt de gerbes aux monuments aux morts .Un repas pris en commun dans la salle polyvalente clôturera ce Congrès.

Il indique que la commune accueillera les congressistes et leur offrira le café. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer en la matière.

**Pour information et avis des membres du Conseil :**

*Le Conseil émet un avis favorable à l'organisation de ce congrès d'anciens combattants de la FOPAC.*

## **12 – REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil, qu'il y a lieu de procéder à la révision annuelle du loyer des hébergements communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il propose donc, compte tenu des réparations et de l'entretien effectué dans ces hébergements, d'augmenter le montant des loyers de 1%.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil accepte la révision proposée.*

## **13 – PONT VIEUX D'ANDABRE – ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, que dans le cadre du projet de restauration du Pont vieux d'Andabre, il y a lieu de réaliser une étude préalable aux travaux de consolidation et de mise en valeur de cet édifice.

Il indique que cet ancien ouvrage d'art, présente des déficiences, notamment un certains vieillissement des joints de maçonnerie, un manque d'étanchéité du tablier et une insuffisance de garde du corps. Il précise que la commune se doit d'assurer la préservation de cet élément du patrimoine de la commune ainsi que sa mise en valeur

Il précise également, que l'architecte retenu pour cette étude est M. Vincent Chapal avec pour mission de définir à partir d'un diagnostic de l'état de conservation des ouvrages, les interventions nécessaires pour réaliser la consolidation et la mise en valeur de l'édifice et de ses abords immédiats.

il propose donc aux membres du Conseil de solliciter une subvention du Conseil Général de l'Hérault, afin de permettre la réalisation de cette étude dont Le montant s'élève à la somme de **5 038 € HT.**

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

**14 - MAISON DU MOUFLON - PROJET D'ACHAT D'UN REFRIGERATEUR «TOP »**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil, qu'il serait opportun de mettre en place un réfrigérateur de type « TOP » à la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch.

Il précise que cet équipement permettra de vendre des boissons fraîches qui sont appréciées des randonneurs de passage.

Il demande donc aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à cette acquisition.

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

**15 - TOUR DE GUET DE DOUCH – INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ADSL HAUT DEBIT**

Monsieur le Maire a le plaisir d'indiquer aux membres du Conseil que, dans le cadre du déploiement du réseau NUM'HER@ULT, le conseil général vient de faire procéder à l'installation des équipements permettant de recevoir l'ADSL Ht DEBIT ainsi que les panneaux solaires photovoltaïques permettant d'alimenter les antennes qui sont déjà en place depuis quelques Jours.

Il précise toutefois que cet équipement ne sera opérationnel qu'à l'ouverture au public du réseau NUM'HER@ULT.

Il demande donc de le faire savoir aux internautes de leur secteur et de leur demander d'être patient. Ça arrive...

**Pour information et avis des membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information.*

**Le Maire**

**Jacques MENDES.**